



**183 € POUR TOUTES ET TOUS : C'EST LE MINIMUM...  
UN 3ÈME TOUR SOCIAL POUR L'ACTION SOCIALE !**

**31 mai en grève** *19 mai assemblée générale de tous les personnels  
et dans la rue!* *24 mai assemblée générale des travailleurs sociaux*

**La Ville ne peut prétendre qu'elle est prise à la gorge financièrement !**

**Où est l'argent des postes vacants ? C'est pour les jeux olympiques ?**

1 La Ville de Paris doit voter la prime de 183 € sur la base du décret n°2022-728 du 28 avril, et ce dès le prochain conseil municipal du 31 mai : *aides à domicile, travailleurs sociaux, psy, et personnel paramédicaux sont éligibles dès maintenant !*

2 La Ville de Paris doit revaloriser les agents exclus du décret : SMS, personnels administratifs et techniques, hospitaliers des résidences.

*Aucun service ne peut fonctionner correctement sans l'ensemble des personnels. Que peut-on faire en CHRS si les locaux ne sont pas entretenus et les repas non-servis? Que peut faire un travailleur social si les droits ne sont pas ouverts par les collègues administratifs ? ETC.*

3 La Ville de Paris et le CASVP doivent créer des postes, cesser les réorganisations « à effectif constants », cesser les fermetures et externalisations de services.

**C'est pas les fonctionnaires qui coûtent cher, c'est les banquiers, et les actionnaires !**

**L'Etat trouve toujours des milliards quand il le veut !**

4 L'Etat doit étendre le Ségur à tous les salariés de l'action sociale et médico-sociale : sociaux, administratifs techniques et hospitaliers, sans exclusive.

5 L'Etat doit s'engager sur un Complément de Traitement indiciaire, pas sur une prime soumise à la délibération des collectivités.

6 Et parce que cela ne suffira pas, nous exigeons le dégel et rattrapage du point d'indice !

Si la valeur du point avait suivi l'inflation, on gagnerait environ : Entre 200 et 250 € de plus par mois en catégorie C ; Entre 260 et 310 € de plus par mois en catégorie B ; Entre 350 et 500 € de plus par mois en catégorie A ! Les économistes estiment qu'en 2022, l'inflation sera de 4 à 5 %. Et ça, c'est sans compter le choc énergétique et l'augmentation des prix du pétrole. *Si ça continue, en 2022 on aura des salaires hybrides, comme les voitures : la moitié pour l'essence, l'autre pour l'électricité.*

**La CGT CASVP appelle les agents à se mettre en grève le 31 mai et à la reconduire le 1<sup>er</sup> juin !**

Deux rendez-vous pour s'organiser : à la bourse du travail 3 rue du château d'eau, métro république

**19 mai 14h, salle Grande Croizat**

**Assemblée générale CGT ouverte à tous les personnels.**

*Les exclus du Ségur doivent se faire respecter !*

**24 mai 10h, salle Tollet**

**Assemblée générale des travailleurs sociaux à l'appel de la CGT CASVP et du SUPAP-FSU.**

*Les idées (toutes pourries) de l'administration pour l'attractivité de la filière VS les nôtres.*

La Ville de Paris, plutôt que de renforcer l'action sociale existante, a décidé de mettre toutes ses forces dans une énorme réorganisation, avec la création de la DSOL. Cette restructuration à marche forcée s'ajoute aux réorganisations internes qui s'empilent sans cohérence dans les services : accueil commun, accès aux droits... Tout cela doit être conduit, dans le meilleur des cas, à effectifs constants.

### **Toujours plus de charge de travail et de postes vacants**

Et ce alors que des nombreuses missions nouvelles seront confiées aux agents (référence unique, mise en œuvre de l'accès à l'ensemble des droits sociaux, aller vers, accueil inconditionnel, permanences extérieures...), que plus de 1000 allocataires du RSA vont être réorientés vers les services du CASVP, que la crise économique et sociale aggrave les conditions de vie des parisiens.

Et ce alors que le nombre de postes vacants atteint des niveaux affolants : chiffres FMCR pour le CASVP

<i>180 fiches de postes de travailleurs sociaux</i>	<i>29 fiches de postes de SMS</i>
<i>18 fiches de postes de CSE</i>	<i>99 fiches de postes d'adjoints administratifs</i>
<i>41 fiches de postes de secrétaires administratifs</i>	<i>45 postes d'adjoints techniques</i>
<i>Sans compter tous les postes oubliés de FMCR : agents sociaux et hospitaliers des résidences</i>	

**C'est bien toute l'action sociale qui est en souffrance,  
dans la diversité de ses métiers.**

### **L'état de l'hôpital public doit être vu comme un avertissement pour notre secteur.**

Certains services doivent fonctionner avec un poste vacant sur cinq. Dans ce contexte ultra tendu les directions exigent des collègues qu'ils absorbent la charge de travail des postes vacants, et prendre des congés devient compliqué, notamment dans les CHR. La surcharge de travail devient insupportable, il est impossible d'accueillir et d'accompagner le public convenablement, le travail perd son sens... Nous ne devons pas attendre une éclaircie : notre administration a une stratégie dangereuse. A nous d'imposer de vraies mesures pour rendre les métiers et les postes « attractifs » : du fric, des créations de postes, des moyens !

### **Ça commence à s'agiter dans les services : amplifions !**

Des agents de certains services sociaux commencent à refuser collectivement de reprendre les dossiers des postes vacants. Au service social du 20<sup>ème</sup> les collègues ont entamé un bras de fer avec leur direction et avec les services centraux depuis juillet 2021. Le service social du 12<sup>ème</sup> a massivement débrayé le 14 avril pour exiger une adaptation et une priorisation des missions. Dans d'autres services, les agents demandent des comptes à leur Direction en écrivant des courriers collectifs. Ces mouvements de protestation doivent maintenant s'étendre. Organisons nous localement et coordonnons-nous pour nous imposer !

### **Parce que nous voulons une société juste et égalitaire, nous revendiquons toujours :**

L'arrêt de la marchandisation du secteur social et médico-social, et le développement d'un grand service public de l'action sociale, digne, unifié et statutaire.

Des moyens financiers à la hauteur des besoins de la population, et des conditions de vie décentes pour toutes et tous, en commençant par l'inconditionnalité d'un accès à un logement salubre et adapté, à l'alimentation, à la santé et à l'éducation gratuites.